

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 04 MARS 2020

Elus présents : Ronan PHILIPPE – Nicole ARCHIER - Josiane AOURAGH – Patrick COMBE – Alain CRESCINI – Fanny ANDRE - Isabelle CROZET - Patricia FRENEA - Franck GOUSSARD – Philippe KOUOTZE - Michaël BRIAS - Karine PETIT.

Absents excusés : Marie BOUCHUT pouvoir à Franck GOUSSARD
Cyril VILLAT pouvoir à Alain CRESCINI
Pascal CARREZ

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur Alain CRESCINI, adjoint aux finances, présente aux élus les comptes administratifs conformes aux comptes de gestion présentés par le Centre des Finances Publiques.

Le compte administratif de la Commune de Peaugres présente un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice en section de fonctionnement s'élevant à 549 130 € 74 et un déficit en section d'investissement de 144 524 € 18. L'excédent de fonctionnement est affecté en partie au 1068 afin de financer totalement le déficit d'investissement. Approbation à l'unanimité.

Le compte administratif du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), présente un excédent de fonctionnement de 17 778 € 71 et un excédent d'investissement de 6 342 € 20. Approbation à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget principal de la Commune est présenté aux élus par Monsieur Alain CRESCINI.

En section de fonctionnement, le budget de l'année 2020 s'équilibre à 1 422 352 € 56.

Dépenses

Charges à caractère général.....	193 645 € 00
Charges de personnel.....	312 376 € 00
Autres charges de gestion courante.....	236 374 € 00
Charges financières.....	7 115 € 00
Virement à la section d'investissement.....	672 842 € 56
TOTAL DES DEPENSES.....	1 422 352 € 56

Recettes

Produits des services.....	59 570 € 00
Impôts et taxes.....	619 564 € 00
Dotations et participations.....	290 000 € 00
Autres produits de gestion courante.....	35 880 € 00
Atténuation de charges.....	12 732 € 00
Résultat reporté.....	404 606 € 56
TOTAL DES RECETTES.....	1 422 352 € 56

Courant d'année 2020, les conventions avec les associations de Peaugres concernant la mise à disposition de la salle de la Maison du Temps Libre seront réétudiées.

En section d'Investissement, le budget de l'année 2020 s'équilibre à 968 366 € 74.

Dépenses

Immobilisations corporelles.....	288 429 € 38
Immobilisations en cours.....	412 696 € 18
Remboursement d'emprunts.....	115 717 € 00
Résultat reporté.....	144 524 € 18
TOTAL DES DEPENSES.....	968 366 € 74

Recettes

Immobilisations corporelles.....	111 000 € 00
Dotations fonds divers (FCTVA – Taxes d'aménagement).....	40 000 € 00
Affectation au 1068.....	144 524 € 18
Virement de la section de fonctionnement.....	672 842 € 56
TOTAL DES RECETTES.....	968 366 € 74

Le budget primitif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2020 CCAS

Il est présenté en équilibre et s'élève à 38 779 € 00 pour la section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 6 342 € 20. Il a été présenté et approuvé par les membres du CCAS à l'unanimité.

BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire diffuse le tableau des permanences des élus aux élections municipales du dimanche 15 mars 2020. Après sa mise à jour, il sera envoyé à chacun pour le bon déroulement de cette journée.

TRAVAUX

La parole est donnée à Monsieur Patrick COMBE afin de faire un point sur les travaux à venir sur la commune. Le revêtement de la chaussée prévu par le département, du rond-point à la bibliothèque, sera reporté à octobre ou novembre 2020. Monsieur Mickaël BRIAS informe de la création d'un rétrécissement rue centrale, pour permettre de sécuriser la sortie de la rue du Mouchet.

PROGRAMME ANNUEL ECOLE DEPARTEMENTALE MUSIQUE ET DANSE

Nicole ARCHIER présente les besoins des deux écoles concernant les interventions musicales en partenariat avec Ardèche Musique et Danse pour l'année scolaire 2020-2021.

Les besoins de l'école Publique Les Champs Fleuris à la prochaine rentrée :
soit 5 classes x 1 h à 600 € (pour 15 séances) 3 000 €
soit 2 classes x 0 h 30 mn à 300 € (pour 15 séances)..... 600 €
Soit un total de..... 3 600 €

Les besoins de l'école privée Les Tamaris à la prochaine rentrée :
soit 5 classes x 1 h à 600 € (pour 15 séances)..... 3 000 €
soit 4 classes x 0 h 30 mn à 300 € (pour 15 séances)..... 1 200 €
Soit un total de..... 4 200 €

Le coût total intégralement supporté par la Commune de PEAUGRES s'élèvera à **7 800 €**. Pour mémoire, le coût des interventions pour l'année scolaire 2019-2020 s'élevait à 6 900 €. Cette hausse est due à un accroissement des élèves dans les deux écoles de la commune.

Avis favorable, délibération à l'unanimité.

BUREAU : ESPACES/MAIL/AGENDAS

Nicole ARCHIER informe du changement de deux ordinateurs du secrétariat qui est du à la nouvelle version de Windows. Etant donné que les anciens ordinateurs sont utilisables en version bureautique, un poste est placé dans la salle des élus et un autre à l'accueil de la mairie.

Concernant les mails, étant donné l'impossibilité de déployer la boîte mail sur plusieurs postes, une nouvelle messagerie est mise en place, Thunderbird. La nouvelle adresse de la mairie est dorénavant : mairie@peaugres.fr. Les rubriques de classement de mails sont à revoir.

Le cadastre est déployé en version internet, via Xmap. Cela permet de visualiser le cadastre sur n'importe quel poste ordinateur.

L'entreprise Volozan interviendra pour l'installation d'une prise réseau dans le bureau de la poste courant mars 2020. Cela permettra de connecter le PC portable au réseau de la mairie.

Karine PETIT est chargée de mettre à jour le site internet de la commune. Une nouvelle adresse mail est créée pour toute demande : site-internet@peaugres.fr

Ronan PHILIPPE remercie particulièrement Bruno ARCHIER pour son aide lors de toutes ces nouvelles installations informatiques.

DIVERS

FNACA : Josiane AOURAGH informe de l'invitation des élus à la commémoration du jeudi 19 mars 2020 à 18 h 30 qui aura lieu à Bogy.

AGIPE : un courrier de remerciement de l'Espace Parental AGIPE a été transmis à la commune pour le versement de la subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'année 2020.

SDEA : Monsieur le Maire constate, suite au comité syndical du SDEA en date du 31 janvier 2020, l'adhésion de la commune de SAVAS et du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes. Les élus prennent acte de ces nouvelles adhésions.

Sous-Préfecture, bureau de la légalité : Suite à la délibération prise lors du dernier conseil municipal concernant l'ouverture des crédits d'investissements 2020, Monsieur le sous-préfet de Tournon nous fait part de la non-conformité de celle-ci. En effet, il est nécessaire de préciser les chapitres et les articles d'exécution des montants autorisés. La délibération du 30 janvier est annulée et une nouvelle est prise avec toutes les modifications.

Déserts médicaux : Monsieur le Maire informe d'une proposition de loi visant à favoriser l'installation de médecins dans les déserts médicaux. Ce projet est déposé par les sénateurs Monsieur Jacques GENEST et Monsieur Mathieu DARNAUD.

COVID 19 : Pour faire face à la menace de propagation du virus, Monsieur le Maire rappelle les recommandations gouvernementales : lavage de mains régulier, tousser et éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, ne pas se serrer la main, appeler le 15 en cas de symptômes, rester chez soi si malade, pas malade = pas de masque.

Pour clore ce conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leurs investissements pendant cette mandature.

Séance levée à 22 h 00

